

GE_GERICHTE A/2587/2014 vom 13. April 2015

GE Cour de justice, 2015-04-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2587_2014

FR: GE_GERICHTE A/2587/2014 du 13 avril 2015

IT: GE_GERICHTE A/2587/2014 del 13 aprile 2015

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 13.04.2015
A/2587/2014

A/2587/2014 ATAS/262/2015 du 13.04.2015 (AI) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/2587/2014 ATAS/262/2015 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 13 avril 2015 9 ème Chambre En la cause Monsieur A_____, domicilié à CHÂTELAINE, représenté par APAS-Association pour la permanence de défense des patients et des assurés demandeur contre OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ DU CANTON DE GENÈVE, sis rue des Gares 12, GENÈVE défendeur Vu le recours pour déni de justice déposé le 2 septembre 2014 par Monsieur A_____, (ci-après le demandeur), par l'intermédiaire de son mandataire, contre l'office de l'assurance-invalidité du canton de Genève (ci-après OAI) ; Vu la réponse de l'OAI du 30 septembre 2014 ; Vu la réplique du 15 octobre 2014 ; Vu la duplique du 5 novembre 2014 ; Vu le courrier de l'OAI du 9 mars 2015 informant la chambre de céans que le demandeur a été convoqué par le Centre d'expertises médicales PMU de Lausanne pour la mise en œuvre d'une expertise pluridisciplinaire ; Attendu que par courrier du 31 mars 2015, le demandeur a retiré son recours vu la mise en œuvre de l'expertise pluridisciplinaire ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours.![endif]>![if> 2. Renonce à percevoir un émolument.![endif]>![if> 3. Raye la cause du rôle.![endif]>![if> La greffière Brigitte BABEL La Présidente : Catherine TAPPONNIER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.